

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 juillet 2014
Convocation du 22 juillet 2014

Le vingt-cinq juillet deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, Maire.

Présents : Mme Lysiane CHAPUIS, Mme Karine CAILLERE-GAUTIER, M. Michel FOURNIER, Mme Muguette BOURDOIS, M. Gérard NAUDIN, M. Jordan JACHIMOWIEZ, Mme Christine PASQUET, M. Jean-Yves BRAULT, M. Jacques MEHAY.

Absents excusés :

M. Jonathan LEFRANC

Mme Elizabeth GROENEWEG représentée par Mme Lysiane CHAPUIS

Secrétaire de séance : M. Jacques MEHAY

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité

LES DELETANGS "VILLAGE D'ARTISANS" - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – CONVENTION DE FINANCEMENT A OPTIONS MULTIPLES

Mme le Maire rappelle les différentes délibérations et informations diverses du 16 décembre 2013, 3 mars 2014 et 20 juin 2014, concernant les Délétangs

Afin de gérer la zone artisanale "Village d'artisans", il était impératif de créer un budget annexe pour qu'il n'y ait pas de confusion avec le budget de la commune (délibération n° 2013-38 du 16 décembre 2013).

Avec l'aide du Trésor Public de Châtillon-Coligny, ce budget annexe a été créée avec un code APE et un numéro de SIRET.

Le coût estimatif des études et travaux concernant la commune est estimé globalement à 170 000 € et le coût du portage par l'EPFL du Loiret incluant le foncier bâti représente environ 200 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Pour financer les dépenses de la zone d'activités des Délétangs "Village d'artisans" de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire une convention de financement à options multiples de 370 000 € (trois cent soixante-dix mille euros) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant global du crédit : **370 000 €**

Durée : maximum 17 ans (24 mois de mobilisation et jusqu'à 15 ans de consolidation)

Commission d'engagement ou de non utilisation : **aucune**

Article 2 : Caractéristique du financement

Durée de phase de mobilisation : 24 mois

Montant minimum de chaque tirage : 15 000 €

Montant minimum de chaque consolidation ou chaque remboursement provisoire : 15 000 €

Marge applicable au taux des tirages : EURIBOR 3 mois + 1,35 % (base de calcul 360/360 jours)

Périodicité des tirages : selon l'index retenu

Durée de la phase de consolidation : jusqu'à 15 ans

Supports de consolidations :

– EURIBOR 3 mois + 1,85 % (base de calcul 360/360 jours)

– Taux fixe

Cette consolidation intègre un prêt relais d'une durée maximum de 24 mois.

Article 3 : Frais de dossier : 370 €

Article 4 : La commune d'Aillant sur Milleron s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

Article 5 : La commune d'Aillant sur Milleron s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire.

La phase de mobilisation du crédit est de 24 mois ce qui correspond à la fin du portage actuel (août 2016).

INFORMATIONS DIVERSES

• Cérémonie du 22 août

70 ans cette année que le 22 août 1944 fut un jour d'horreur pour les Aillantais et les habitants des environs.

Rendez-vous à 18h30 à la Mairie. Le cortège accompagné de l'amicale de musique de Chatillon-Coligny se rendra au lieu-dit "le Petit Moulin" près du cimetière. Puis la cérémonie se poursuivra au lieu-dit "les Gojards".

A l'issue de celle-ci, la famille Desplanches propriétaire des Gojards, invite la population réunie à prendre le verre de l'amitié dans leur propriété.

• Concert du 20 août

Comme chaque année, les Estivales en Puisaye organisent un concert en notre église.

Cette année rendez-vous à 17h00 à l'église

Avec au programme : Récital carte blanche à Marie Brooymans-Planinsek "Mélodies du Monde".

• Rapports d'activités

Mme le Maire distribue à l'ensemble des membres du conseil les rapports d'activités de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny et du SPANC. Les déléguées communautaires, Karine CAILLERE-GAUTIER et Lysiane CHAPUIS seront entendus sur ces rapports lors du prochain conseil municipal fixé le vendredi 29 août à 20h.

• Informations diverses

– Mme Lysiane CHAPUIS signale avoir demandé au Président de la Communauté de Communes de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire prévu le 27 août à Nogent sur Vernisson le point suivant :

Point sur les Délétangs, "village d'artisans".

– Le calendrier des manifestations à venir sera publié en fin de semaine prochaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21h00.